

STUDIE VAN DEN
Notaris Houbrechts, te Tongeren.

OPENBARE VERKOOPEN
VAN
VELDVUCHTEN.

1° Op maandag, 14 July 1856, om 2 uren namiddag, ten herberge van de kinderen *Geuten*, te Genoels-Elderen, ten rekweste van JOANNES en LEONARDUS DEMOLLIN van Genoels-Elderen:
Het ROGGE, de TARWE, het KROMGOED en de AERDAPPELEN, wasfende op 20 stukken land, gelegen onder de gemeentens Genoels-Elderen, Herderen, Millen, Mill en Berg.

2° Denzelven dag, 14 July 1856, om 4 uren namiddag, ten herberge van *Hendrik Martens* te Membruggen aen de kapel, op rekwest van ARNOLD ROUFFA:
Het ROGGE, de TARWE en de HAVER op 10 stukken lands, gelegen onder Membruggen, Millen, 's Heeren-Elderen en Grootte-Spuuwen.

3° Op woensdag, den 16 July 1856, om 2 uren namiddag, ten herberge van *Peter Daenen* te Rixingen, op rekwest van *EMIL MORRAS*:
Het ROGGE, de TARWE en de HAVER van 188 aren 54 centiaeren lands, te Rixingen en te Henis, in 5 parcellen gelegen.
Het al parcellengewys aengeduid in de affichen.

OPENBARE VERPACHTING.

Maendag, den 14 July 1856, om 8 uren 's morgens, ten huize van *Arnold Ballas* aen den steenweg te Neerrepn, zullen de HH. Kerkmeesters van het fabriek van Neerrepn, door den notaris Houbrechts publiek voor 3, 6 of 9 jaren verpachten:

21 parcellen Weide en Land,

gelegen onder de gemeentens Froeren, Tongeren, Neerrepn, Overrepn en Hern-St-Hubert, stuksgewys vermeld in de affichen.

ETUDE DU

Notaire Keelhoff, à Roclenge.

VENTE PUBLIQUE
D'IMMEUBLES.

Samedi 26 juillet 1856, à 9 heures du matin, en la salle d'audience de la justice de paix à Sichen, à l'intervention de monsieur le juge de paix compétent, le notaire KEELHOFF de Roclenge, exposera en vente publique, les IMMEUBLES suivants:

COMMUNE DE ROCLERGE:

1° UNE SUPERBE MAISON,



solidement construite sur caves, ayant quatre vastes pièces au rez-de-chaussée, et quatre à l'étage, grenier, cour grillée, jardin entouré de murailles de trois côtés, bosquet et prairie, contenant ensemble 87 ares 40 centiaeres, sise dans la rue du Jaer, joignant du midi et du couchant à la rue, du levant au sieur Vivario, et du nord aux héritiers François Collée et autres, n° 1128, 1133, 1134 de la section A.

2° Une PRAIRIE contenant 26 ares 10 centiaeres, située dans la rue du Jaer, tenant du levant à la rue, du couchant et du nord aux héritiers Bertrand, du midi à Gerard L'Hote, n° 878 de la section A.

3° Une idem de 21 ares, 79 centiaeres située en lieu dit *Bottomville*, n° 1169 de la section A.

COMMUNE DE GLONS:

4° Une idem de 45 ares 77 centiaeres, sise au hameau de Boirs, au lieu dit à la rue au *Crameu*, n° 724 de la section A.

COMMUNE DE MILLEN:

5° Une parcelle de TERRE arable, de 1 hectare, 74 ares 36 centiaeres, sise au lieu dit *aen den dikken steen*, portée sous le n° 1101 de la section C.

Cette parcelle sera d'abord vendue en 8 lots de 21 ares 79 centiaeres chacun, et ensuite en deux masses de 87 ares 18 centiaeres chacune.

6° Une parcelle de TERRE, de 17 ares 45 centiaeres, située au bois de Millen, n° 268 de la section C.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au susdit notaire.

QU'ON SE LE DISE.

ALLERBESTE KAREELEN,

Te bekomen op de kareel-bakery van M. J. MOENS, digt by de poort van Coninxheim, te Tongeren.

ETUDE DU
Notaire Vrindts, à Tongres.

VENTE
SUR SAISIE IMMOBILIERE.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Tongres, le 8 juillet 1856, il sera procédé le 31 juillet 1856, à 2 heures de relevée, en présence de M. le juge-de-peace du canton de Tongres, dans la salle de ses audiences à l'hôtel-de-ville de Tongres, par le ministère de M^{re} VRINDTS, notaire à Tongres, à ce commis, à la vente sur saisie immobilière des BIENS ci-après désignés, appartenant à ELISABETH VANHEES, veuve de GILLES AERTS, ménagère, ANNE AERTS, sans profession, MARIE-CATHERINE AERTS, sans profession, JACQUES AERTS, meunier, et MARTIN AERTS, meunier, tous domiciliés à Nederheim, et cointéressés:

1° Un bâtiment dans lequel se trouve un moulin à moudre le grain et l'habitation des exploitants.

Ce moulin contient deux couples de meules qui sont mues par une roue sur la rivière le Jaer du côté du levant.

Ce bâtiment est construit en briques, pierres de silex et blocs de sable, couvert de tuiles; sa façade se compose d'une porte à deux battants et de deux fenêtres, reposant sur des seuils en briques; sa façade de derrière se compose d'une porte et de cinq fenêtres, donnant sur le jardin qui va être désigné; ce bâtiment contient environ soixante-dix centiaeres et est porté au cadastre sous la première classe.

2° Un deuxième bâtiment comprenant les étables, écuries et grange, construit en briques et charpente, avec soubassements en pierres de silex et couvert de tuiles pour la majeure partie et de paille pour le restant; sa façade se compose de quatre portes; dans la façade de derrière se trouvent deux ouvertures ou fenêtres; ce bâtiment avec la fosse à fumier et le terrain qui l'environne, contient sept ares soixante centiaeres et est porté au cadastre sous la cinquième classe.

3° Un four à cuire le pain, qui se trouve sur le verger qui va être désigné; ce four est couvert en tuiles et construit en briques.

4° Un verger de la contenance de vingt ares vingt centiaeres, porté au cadastre sous la deuxième classe.

Et 5° un jardin de la contenance de quatorze ares quarante centiaeres, porté au cadastre sous la deuxième classe.

Tous ces immeubles en général ne forment qu'un ensemble, joignant du levant à la rivière dite le Jaer, du midi, du couchant et du nord à des terrains communaux de Nederheim et sont situés au lieu dit *Broek*, commune de Nederheim, canton de Tongres, arrondissement judiciaire du même nom, province de Limbourg, ils sont indiqués à la matrice cadastrale de la dite commune, sous les numéros 870^{bis}, 870^b et 871^b et 872^o de la section A, pour un revenu net annuel et combiné de 524 frs 62 centimes.

Ladite vente aura lieu, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur.

STUDIE VAN DE NOTARISSSEN

Delgeur en Vanham, te St-Truyen.

DEFINITIVE VERKOOP

VAN ONBELASTE PATRIMONIEELE

IMMEUBELE GOEDEREN.

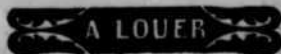
Woensdag, 16 July 1856, om 10 uren 's morgens, ten herberge van *Carolus Rubens*, gestaan tegen de statie van den yzeren weg te Cortenbosch, tusschen St-Truyen en Hasselt, zullen de notarissen DELGEUR en VANHAM verkoopen:

WINNING,

hof, beemden, weide, bosch en akkerlanden te zamen metende 25 hektaren, 44 aren, 65 centiaeren, gelegen in de gemeentens Alken en St-Lambrechts Herck, kanton Borgloon en Hasselt.

De goederen in de winning geakkerd bestaende uit 15 hektaren, 80 aren, 60 centiaeren, zullen zoo in massa als stuksgewyze opgeroepen worden en al de andere percellen gewys.

De verkoopsvoorwaarden en de plan der goederen berusten ter bezigtiging van eenieder, ten kantoore van den notaris DELGEUR, gestaan te St-Truyen, achter het Minderbroedersklooster, en de affichen inhoudende ieder perceel afzonderlyk zyn in alle bezondere herbergen te St-Truyen, Hasselt, Alken, Herck-St-Lambert en Cortenbosch opgeplakt.



Une MAISON avec JARDIN, rue de Hasselt, 40.
S'adresser n° 34, même rue, ou à M. VANDERLINDEN, receveur à Fall-et-Mheer.

ETUDE DU NOTAIRE
Van Ormelingen, à Tongres.

BIENS IMMEUBLES
ET RENTES,

pour sortir de l'indivision.

Le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement aux enchères en conformité de la loi du 12 juin 1816, les lundi et mardi 28 et 29 juillet 1856, chaque jour à 9 heures du matin sous la direction et au local des séances de M. le juge de paix à l'hôtel-de-ville à Tongres, à la requête de la famille DOTRÉS de Sluse:



Environ 54 hectares de terres, pré, prairie, bois et jardin, situés sous les communes de Sluse, Glons, Nederheim, Millen et Herderen.

Le tout amplement décrit dans les affiches dont on peut obtenir un exemplaire, ainsi que tous autres renseignements et connaissances des conditions de la vente, en l'étude du dit notaire VAN ORMELINGEN.

ETUDE DU

Notaire Delvigne, à Tongres.

VENTE PUBLIQUE

DE MOUTONS.

Mercredi, 16 juillet 1856, à 11 heures du matin, en la demeure de *J.-H. Bottier*, à Wonck, le notaire DELVIGNE, vendra publiquement:

Un troupeau d'environ 150 beaux et bons MOUTONS, avec un CHIEN de berger.

A crédit moyennant caution.

MAISON DE TEINTURE,

DE DÉGRAISSAGE ET DE LAVAGE A NEUF,

Rue de la Houillière (Koolkuil), n° 7, près l'église St-Jean, à Tongres.

Par des procédés nouveaux, on remet à neuf toutes les étoffes de fantaisies telles que soieries, crêpe, barège, drap, velours, rubans, dentelles, blondes, damas et autres étoffes d'ornements pour églises, etc. etc.

On lave également à neuf les confections des nuances les plus délicates telles que les robes garnies, jupons en crinoline, gants glacés, gilets, cravattes, pantalons, etc. etc.

On teint aussi les pailles pour chapeaux, en toutes couleurs, le tout à des prix très-modérés.

AVIS.

La soussignée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de s'établir à Hasselt, pour y professer son industrie, qui consiste dans le lavage à neuf de tous les objets d'habillement de dames en soie, barrège, schals de crêpe de chine, mérinos de France, dentelles de soie, gants glacés, pelleteries, en un mot, toutes les étoffes, ainsi que les habillements d'hommes, comme pantalons, paletots, gilets, etc.

Elle a l'honneur de se recommander également pour la teinture de toutes sortes d'étoffes: rubans de toutes les couleurs, tapis à deux couleurs, soieries, gants glacés dont l'intérieur restera blanc, draps, etc.; et de faire savoir qu'elle a acquis le secret à Paris, où elle a appris son métier, de donner un nouveau lustre à toutes les soieries qui lui seront confiées.

Les prix des teintures de robes sont à 2-50, 3 et 4 frs. Elle demande une APPRENTIE. Pour les conditions, s'adresser en personne à la soussignée.

Elle espère par ses soins, la beauté et pureté de ses ouvrages, la promptitude et l'exactitude dans le service et ses prix modérés, acquérir la bienveillance du public, auquel elle se recommande avec confiance.

M^{re} HERMANS-JONGEN,

Marché-oux-Fruits, n° 119, à Hasselt.

Les objets peuvent être remis chez M^{re} MUISEN, marché au lin, à Tongres, qui se charge des envois.

J.-S. DEBEY, SCHRYNWERKER,

in het Begynhof,

beveelt zich in ieders gunst, voor hetgeen zyn ambacht aengaet.

Boekhandel van de weduwe J.-F. COLLEE,
Grote-Markt, n° 20.

Er komt te verschypen:

DE GELDDUIVEL,

Tafereelen uit onzen tyd door HENDRIK CONSCIENCE.
2 deelen fr. 5,50